

# CONCOURS DE BANDE DESSINÉE DU KOT BD

Le kot BD organise un concours de bande dessinée sur le thème : «Tu ne dors jamais la nuit ».

Dès lors, l'invitation est faite à chacun de libérer son imagination, soit sous forme d'un court récit, soit sous forme d'un ensemble de strips (dessins d'humour en quelques cases, soit sous n'importe quelle forme qui allie images et narration !

Les contraintes de dessin et d'écriture sont décrites dans le règlement du concours, que nous vous invitons à lire ci-dessous.

## Règlement complet du concours :

Article 1 : Le kot BD organise un concours de bande dessinée sur le thème : « Tu ne dors jamais la nuit ».

Article 2 : Le concours est ouvert à toute personne désireuse d'y prendre part, quels que soit son âge ou sa nationalité. Un même auteur ne peut présenter au concours qu'une et une seule bd de son invention.

Article 3 : Les BDs présentées au jury du concours devront obligatoirement

- respecter le thème du concours ;
- être inédites (chaque participant s'engage à fournir une (des) planche(s) de sa propre invention ; le kot BD ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'une faute commise par un auteur envers une tierce personne, portant sur la propriété du dessin ou du texte produit à l'occasion de ce concours ;
- se conformer aux prescriptions suivantes : les planches devront faire entre 1 et 2 pages A4. Elles devront être envoyées au format PDF à l'adresse suivante : kotbd@kapuclouvain.be. Le PDF ne comportera aucune indication quant à l'identité de l'auteur (ni dans le titre, ni en tant que signature) et ce afin de garantir l'anonymat lors des délibérations ;

Ils devront parvenir à l'adresse indiquée avant le 9 février.

Article 4 : la participation au concours est gratuite.

Article 5 : à l'issue du concours, le kot BD déterminera les cinq bandes dessinées qui auront été jugées les meilleures et les soumettront au jury.

Article 5 : le jury sera constitué de professionnels du monde de la BD. Le jury statuera de façon indépendante et souveraine, sans avoir connaissance de l'identité des auteurs.

Les critères pris en considération par les membres du jury seront :

- le respect des prescriptions définies à l'article 3 et la conformité aux exigences du règlement de manière générale;
- la qualité du style;
- l'originalité; l'habileté du traitement; le caractère audacieux, dramatique ou humoristique du récit ;
- le respect des règles grammaticales, orthographiques, de syntaxe et de ponctuation n'est pas un critère en soi. Cependant, les fautes trop nombreuses pourraient altérer la qualité générale.

Les décisions du jury sont incontestables et sans appel.

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement et des décisions du jury.

Article 6 : les membres du jury et du kot BD ne sont pas autorisés à remporter le concours.

Article 7 : à l'issue de ses travaux, le jury déterminera les trois bandes dessinées qui auront été jugées les meilleures et procédera au classement. Le gagnant recevra un bon de 20 euros à la FNAC, un lot de 4 BDs et la bd gagnante sera publiée dans le Ravage et le BDmag.

Article 8 : chaque participant sera averti personnellement des résultats du concours, après la proclamation officielle (voir l'article 9).

Article 9 : la proclamation des résultats aura lieu quelques semaines après la fin du concours